

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 47/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux mai, à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal: 25 avril 2024.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27 Présents : 22

Votants: 26

Etaient présents: M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY - Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN - M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM - M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Emmanuel DENIS par M. David JARDINE.
Mme Caroline POULET par M. Laurent THEVENOT.
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS.
M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT.

<u>Était absent</u> :

M. Eric AGBESSI.

OBJET:

Subvention pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie

Mme Laurence DUPONT est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Jean-Baptiste BLEHAUT, Adjoint au Maire en charge de l'Environnement, rappelle à l'assemblée que par délibération n° 122/2022 du 1^{er} décembre 2022, le Conseil Municipal a décidé de contribuer au financement de l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie par les volvicois afin de répondre aux enjeux liés à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles et, notamment, de l'eau.

Aussi, afin de continuer à soutenir les habitants de Volvic dans la gestion raisonnée de la ressource en eau et de les inciter à maîtriser l'utilisation qui en est faite, il est proposé de renouveler cette opération.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal, M. Jean-Baptiste BLEHAUT entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE à compter du 02 mai 2024 :
- que la Commune de Volvic contribue au financement à hauteur de 50 % maximum du coût TTC du prix d'achat d'un récupérateur d'eau de pluie de 150 litres minimum dans la limite de 100 € TTC, les 50 % restant à la charge des particuliers ;
- que cette aide financière concerne uniquement l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie hors sol destinés à un usage extérieur (arrosage de jardin, nettoyage d'outils...) et, plus précisément, du matériel suivant : cuve et éventuellement un socle, un robinet et un kit de raccordement (sur la même facture) ;
- que cette aide financière soit réservée à une demande par foyer (nom et adresse identiques) ;
- que cette aide financière soit attribuée sous réserve de produire avec la demande d'aide financière, les pièces justificatives suivantes : justificatif de domicile datant de moins de 3 mois, facture acquittée nominative postérieure au 02 mai 2024 et

Accusé de réception en préfecture 063-216304709-20240502-47-2024-DE Date de télétransmission : 13/05/2024 Date de réception préfecture : 13/05/2024

précisant le descriptif du matériel et le nom et l'adresse du magasin), relevé d'identité bancaire, photo du récupérateur d'eau après installation;
- que cette aide financière soit versée via un mandat et dans les limites des crédits inscrits au budget 2024 de la Commune.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le: \(\lambda \) \(

Le Maire, Laurent THEVENOT